

# Compte-rendu

## de la réunion du conseil municipal

### en date du 30 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

**Etaient présents** : Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Marie-Hélène LARDJANE, Patrick MORIN, Véronique DUCOULOMBIER, Jean-Baptiste LARGEAU, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Cathy VISSE, Michel GRANDCHAMPS et Baptiste BOBIN.

Michaël BAUDRY a été désigné secrétaire de séance

**Date de la convocation au conseil municipal** : 26 août 2021

#### ORDRE DU JOUR :

1. Projet complexe sportif intercommunal : positionnement de la commune sur la réflexion concernant les équipements sportifs de Magné, Le Vanneau-Irleau et Coulon
2. Financement de la remise en état de la tombe du soldat ROUILLON
3. Points sur les terrains à vendre « lotissement de la Couarde », impasse du Caillolet
4. Modification des bureaux de vote pour 2023
5. Indemnité de gardiennage de l'Eglise
6. Formation « diagnostic énergie »
7. Avenant à la convention pour la gestion des dossiers de retraite des agents
8. Participation à la prochaine édition « Le jour de la Nuit »
9. Questions diverses

#### 1. Projet complexe sportif intercommunal : positionnement de la commune sur la réflexion concernant les équipements sportifs de Magné, Le Vanneau-Irleau et Coulon

Entendu l'exposé des échanges sur le projet d'engager une étude visant à améliorer la qualité des stades de Magné, Le Vanneau-Irleau et Coulon, utilisés par le Club Sportif de la Venise Verte ;

Le principe d'un cofinancement de l'étude de faisabilité avec l'objectif de détailler les travaux à réaliser de manière à moderniser les équipements a été partagé.

La commune de Coulon se propose de porter la maîtrise d'ouvrage de l'étude et de prendre en charge la gestion administrative de l'opération.

L'ensemble des communes ainsi que le club sportif de la Venise Verte participeraient au financement de la pré-étude estimée à 3 100 €, comme suit :

- 10% apportés par le CSVV, soit 310 €

- 10% par la commune du Vanneau-Irleau, soit 310 €
- 5% par la commune de Sansais, soit 155 €
- 5% par la commune de St Georges de Rex, soit 155 €
- 35% par la commune de Magné, soit 1 085 €
- 35% par la commune de Coulon, soit 1 085 €

Madame Le Maire invite l'assemblée à se positionner formellement sur ce principe d'engagement financier de la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la proposition ci-dessus ;
- S'engage à inscrire TROIS CENT DIX euros au budget communal pour financer sa participation de la pré-étude.

## 2. Financement de la remise en état de la tombe du soldat ROUILLON

Par délibération du 5 juillet 2021, le conseil municipal a accordé une subvention de 150 € au profit du Souvenir Français pour participer à la remise en état de la tombe d'un soldat mort pour la France.

Depuis, la répartition des participations pour la remise en état estimée à 666,67 € a été communiquée par le Président de Comité du Souvenir Français de Niort/Marais Poitevin :

- Commune du Vanneau-Irleau 150,00 €
- Comité Niort/marais poitevin 150,00 €
- Délégation 150,00 €
- Siège- Paris 150,00 €

Soit un total de 600,00 €

Il manque 66,67 € pour que le comité puisse honorer la dépense, sachant que celui-ci a déjà fait un effort puisqu'il ne participe habituellement qu'à hauteur de 20 %.

Madame Le Maire propose à l'assemblée d'annuler la délibération n° 25-05-07-2021D du 5 juillet 2021 dont les montants sont erronés et de voter une subvention de 216,67 € pour couvrir la totalité de la dépense de remise en état du monument du soldat Adelphin ROUILLON, mort pour la patrie en 1916 à Combles dans sa 26ème année, inhumé à l'emplacement B n° 9.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Madame Le Maire : une subvention de 216,67 € sera inscrite au budget et versée au profit du Souvenir Français, 8 rue des frères Dorés 79510 COULON.

## 3. Point sur les terrains à vendre « lotissement de la Couarde », impasse du Caillolet

3 parcelles sont actuellement en vente dans le lotissement de la Couarde, sise impasse du Caillolet.

Malgré un compromis de vente signé le 18 mai dernier pour la vente de l'une d'entre elles, la finalisation de l'opération ne pourra aboutir.

Un acheteur s'est engagé sur l'achat des 2 autres parcelles ; un compromis pourrait être signé dans les prochains mois.

#### 4. Modification des bureaux de vote pour 2023

À la suite des dernières élections et devant la fréquentation des 2 bureaux de vote (un au Vanneau, l'autre à Irleau), Madame le Maire propose d'entamer une réflexion sur l'éventuelle suppression du bureau annexe d'Irleau et les moyens à mettre en œuvre pour impacter le moins possible l'accessibilité des électeurs au bureau centralisateur de la mairie.

Cette évolution ne pourra être mise en place qu'en 2023, les délais administratifs incompressibles et pourrait se faire pour 2023.

Une proposition de « navette » pourrait résoudre les éventuelles difficultés rencontrées.

#### 5. Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Monsieur James SABOURAUD, décédé en juillet 2020, assurait depuis le 1er janvier 2015 la fonction de gardien de l'Eglise et percevait l'indemnité pour le gardiennage des églises communales.

Depuis son décès, sa fille assure bénévolement ce service de gardiennage.

#### 6. Formation « diagnostic énergie »

Dans le cadre de son plan de développement durable, la CAN propose une formation pour les réalisations des « diagnostic énergie » sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Le budget à prévoir serait de 750 € pour une durée de 5 jours pour un élu et un agent communal.

En séance, sont proposées les noms de :

- Patrick VIMPIERRE en tant qu'agent communal
- Guillaume GUERIN en tant que conseiller municipal

Un accord de principe est donné pour financer cette formation, la mairie doit contacter la CAN pour inscrire les 2 personnes à cette formation.

#### 7. Avenant à la convention pour la gestion des dossiers de retraite des agents

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1er août 2016, est arrivée à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1er août 2021 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 13 voix et 1 abstention :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1er août 2021, par la voie d'un avenant ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant ;

## 8. Participation à la prochaine édition « Le jour de la Nuit »

*« La pollution lumineuse a un impact très concret sur le monde vivant. Aujourd'hui, la pollution lumineuse est une des principales causes de la disparition des insectes. C'est aussi notre rapport au ciel étoilé qui est menacé : en ville, aujourd'hui, nous ne pouvons distinguer qu'une vingtaine d'étoiles, contre plusieurs milliers dans un ciel préservé de toute lumière artificielle. »*

*Le Jour de la Nuit est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Coordonné par Agir pour l'Environnement et soutenu par de nombreux partenaires nationaux, le Jour de la Nuit est l'occasion d'observer le ciel et de redécouvrir notre rapport à la nuit grâce aux centaines d'extinctions de lumières et d'animations de sensibilisation qui ont lieu lors d'une soirée chaque année. »*

Extrait de « <https://geophoto.agirpourenvironnement.org/le-jour-de-la-nuit/> »

La commune souhaite participer à cet évènement pour l'édition 2021 qui aura lieu le 9 octobre.

Déjà 122 communes se sont inscrites et cela pourrait représenter une opportunité pour notre village de nous impliquer dans cet objectif écologique et un pas vers une éventuelle obtention du label « village étoilé » ; notre réseau d'éclairage public ayant déjà été équipé de LED en remplacement des ampoules classiques consommatrices.

Reste à décliner précisément les actions qui pourraient être entreprises pour entamer la démarche.

## 9. Questions diverses

- Avancement de la démolition des immeubles en ruine 15 rue du Péré à Irleau :

Les opérations se poursuivent et seront bientôt terminées. Les matériaux (pierres notamment) devront être laissés sur place conformément à la réglementation.

- Forum des associations :

Le souhait d'organiser un forum des associations cette année ne pourra être réalisé en raison d'un planning contraint et des exigences sanitaires.

Cette idée doit être reprise pour l'an prochain afin de continuer à aider le tissu associatif de notre commune. L'hypothèse d'organiser cette manifestation avec les communes voisines a été avancée.

La date est fixée au samedi 3 septembre 2022 dès à présent.

- Remise en état de la passerelle du Port du Vanneau :

Si les conditions climatiques le permettent, les travaux de peinture seront réalisés par les élus disponibles et les administrés volontaires **le samedi 11 septembre à partir de 08h30**. Un échafaudage sera mis en place pour permettre de peindre les parties en hauteur.

- Visite de yourtes :

Une présentation du mode de vie d'habitants de yourtes a été faite à Madame Le Maire et à Sébastien RAIMBAUD le 9 août, ainsi qu'à plusieurs maires des communes maraîchines. Les

habitants des yourtes ont pu ainsi expliquer l'organisation nécessaire à ce type d'habitation et les difficultés qu'ils rencontrent ; notamment sur le plan juridique.

Les différents conseils municipaux de la région souhaitent approfondir ces contraintes particulières afin de les intégrer dans les travaux actuels liés à la refonte du PLU en partenariat avec la CAN.

- Projet des « Bassines » :

Le conseil souhaite recevoir une personne favorable au projet des bassines afin d'avoir un avis contradictoire suite à la présentation du sujet par le collectif « Bassines Non Merci » il y a quelques mois.

Un nouveau contact avec la COOP de l'eau doit avoir lieu pour fixer ce rendez-vous.

- Etat de l'avancement des propositions des porteurs de projet pour l'aménagement du site MATHE à Irleau :

La mairie n'a, pour l'instant, pas reçue d'information complémentaire de la CAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45